

L'an deux mil douze, le dix avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2012

Présents : M. DECAUX, M DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, M. MINGAT , Mme MANZI, M SEGUIN, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. REGNAULT,

Absents excusés qui donnent procuration:

Mme LEMAITRE qui donne procuration à Mme THILLIER

Absents excusés:

M. BOURDIAUX

Absents

Mme BIDAUT

M ADOUE

Mme ROPITEAU

Nombre de membres :

Présents : 12

En exercice : 18

Votants : 13

M REGNAULT a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2012
- 2) Rapport des commissions
- 3) Compte Administratif 2011 Budget Commune
- 4) Affectation des résultats Budget Commune
- 5) Compte Administratif 2011 Budget Assainissement
- 6) Affectation des résultats Budget Assainissement
- 7) Comptes de gestion du receveur municipal
- 8) Adoption des tableaux d'amortissements budget commune
- 9) Adoption des tableaux d'amortissements budget assainissement
- 10) Vote des Taux des Taxes Directes Locales
- 11) Budget Primitif 2012 Commune
- 12) Tarif de l'assainissement 2012
- 13) Budget Primitif 2012 assainissement
- 14) Mise à disposition du terrain à la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre pour la piste BMX
- 15) Informations diverses

- 16) Recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour le remplacement d'un agent titulaire en détachement
- 17) Délibération pour désignation de l'assistant à Maître d'Ouvrage pour travaux rue de l'usine
- 18) Informations diverses

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal d'avoir une pensée pour Mme Monique Hess décédée dernièrement, qui a été pendant plusieurs années trésorière du Comité des Fêtes

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Le compte rendu de la session du vingt et un février deux mil douze a été adopté à l'unanimité.

2) RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Commission écoles et affaires sociales Mercredi 22 février 2012 18h30

Présents : Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER et Jean-Pierre GATEAU

Absent excusé : André ADOUE

Absente : Marie-Elisabeth BIDAUT

Rapporteur : Isabelle THILLIER

I. Ecoles

Suite à la décision de l'Inspection Académique, la commission des écoles tient à s'opposer fermement à la fermeture de la 5^{ème} classe élémentaire qui n'est pas justifiée.

1. Subventions coopératives

école	2009 /2010	2010 /2011	2011 /2012	2012 /2013
maternelle	212	217	222	227
élémentaire	371	379	387	395

Cela correspond à une augmentation de 2%.

2. Crédits scolaires

crédits	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Fournitures scolaires	43,57€ par an/ élève	43,57€ par an/ élève	44€ par an/ élève	45€ par an/ élève
Livres élémentaire	325,55€	328,81€	332€	339€
Jeux éducatifs maternelle	208,74€	210,83€	213€	218€
Arbre de Noël	17,12€	17,29€	17,50€	18€
Jeux garderie	171,01€	171,01€		

Cela correspond également à une augmentation de 2%.

3. Achats

Proposition d'achat de mobilier pour un montant de 2 000 euros.

4. Travaux

Pour l'élémentaire :

Réaménagement des toilettes. Un devis de fournitures d'un montant de 215 euros a été établi. Les travaux seront réalisés par les services techniques.

Remplacement des rideaux extérieurs. Le devis s'élève à 2901.80 euros.

Pour la maternelle : dessins au sol comme pour l'élémentaire : 2 marelles pour un coût d'environ 600 euros.

5. RASED :

La commission propose d'allouer, comme en 2011, au RASED une somme de 200 euros qui sera inscrite au budget 2012.

II. Affaires sociales

- Subvention annuelle au CCAS : en raison de l'excédent constaté sur les 2 dernières années qui s'élève à 3772 euros, la commission propose d'allouer 4 000 € au CCAS.
- Demande de subvention de l'association présence nivernaise (maison de retraite des Forges Royales de Guérigny) : la proposition de la commission est de 100 euros.
- La commission propose de réfléchir sur l'organisation d'une journée ou d'un après-midi pour les personnes âgées : goûter ou repas, chant etc...
- Suite au décès de Francette LHOMOND, ancienne Présidente de la Section gymnastique de l'ASGU, la commission propose de faire un don de 30 euros à l'association France Parkinson.
- L'A.D.A.P.E.I. organisant une rencontre sportive sur le thème des olympiades le 15 juin 2012, la commission propose d'offrir 3 coupes pour cette manifestation.

Compte rendu de la Commission finances, travaux et urbanisme **du 5 mars 2012**

Présents :

Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Olivier DECAUX, Jean-Pierre LEGRAND, David JOURNEAU.

Absent excusé :

Stéphane MINGAT.

Absents : André ADOUE, Monica MANZI, Patrick REGNAULT.

Travaux envisagés en 2012 par la commission :

- Réflexion sur la pose d'un ralentisseur au Pont St Ours. Coût approximatif 3 000 euros comprenant ralentisseur, panneaux et peintures.
- Réfection du chemin de la balanderie (160 mètres) pour un coût d'environ 6 980 euros HT.
- Peintures des 2 portails du cimetière.
- Réfection des chaînes des tombes des anciens combattants pour un coût de 660 euros HT.
- Réfection de la passerelle de la route du Pré Calot (à voir avec l'ANAR)
- Salle des fêtes : peinture portail, devis à demander pour changement des fenêtres ou pose de survitrage, étude pour limiteur de bruit.
- Le département envisageant de refaire la bande de roulement de la rue de l'usine, des travaux sur les réseaux doivent être réalisés. Le coût de réfection du réseau d'eaux usées serait de 38 000 euros HT.
- Aménagement du trottoir Impasse Pierre Malardier (côté école) afin de faciliter la circulation des piétons : coût d'environ 9 000 euros HT. La commission demande que soit également chiffrée la réfection du trottoir descendant vers la place afin d'inciter les parents à stationner leur véhicule sur la place de la République.
- Mise aux normes de l'électricité de l'église. Coût selon devis 3 213,35 TTC.
- Changement dans l'urgence du matériel informatique au secrétariat (2 ordinateurs, unité centrale, logiciel, installation des paramétrages). Coût 12 084,26 euros. Opération déjà réalisée à inscrire au budget 2012.
- Réfection de la rue des Vannes (des écoles à la rue des Tailles). Coût d'environ 10 000 euros HT.
- Agrandissement du local technique. Coût 45 000 euros sous réserves d'obtention des diverses subventions sollicitées et notamment la DETR.

Achats envisagés par la commission :

- Achat de divers panneaux : 2 panneaux 3,5 tonnes pour le chemin de la Fontaine Cavalier, 2 panneaux indicateurs « Contre », 1 panneau interdiction de tourner à gauche pour le chemin de la Balanderie,
- Changement d'un volet roulant au local jeune.
- Rideaux extérieurs à l'école primaire. Coût selon devis 2 900 euros.
- Budget pour achat de divers matériels pour les services techniques : 6 000 euros.
- Changement des feux clignotants au rond point du Greux. Coût 717,60 euros TTC dont 300 euros à la charge de la commune selon devis du SIEEEN.
- Changement dans l'urgence du matériel informatique au secrétariat (2 ordinateurs, unité centrale, logiciel, installation des paramétrages). Coût 12 084,26 euros. Opération déjà réalisée à inscrire au budget 2012.

Subventions :

Les demandes de subventions ont été examinées par les différentes commissions (sport, culture, école, sociale). Elles ont été présentées à la commission finances qui a émis un avis favorable sur les propositions.

A noter que la subvention de 850 euros accordée habituellement à la JGAN pour la course cycliste ne sera pas versée cette année. En effet, la subvention 2011 a été versée mais l'épreuve sportive a été annulée faute de participants suffisants.

La commission a également émis un avis favorable pour l'octroi des subventions suivantes :

- Amicale des Anciens Combattants 100 euros
- Prévention routière 100 euros
- Amicale des Pompiers 90 euros
- Resto du Cœur 200 euros
- L'ANAR 200 euros
- Amis de la bibliothèque 230 euros
- Amis du vieux Guérimy 30 euros.

Le tableau récapitulant les demandes de toutes les subventions et les propositions des différentes commissions sera annexé à ce compte-rendu.

ASSOCIATIONS DIVERSES	subvention en 2009	subvention attribuée en 2010	subvention attribuée en 2011	subvention demandée en 2012	Proposition des commissions	Proposition de la Commission des Finances
ACL	150,00 €	200 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
comité jumelage URZY/ OSTRÁ VETERE	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
comité jumelage URZY/KAMP-BORNHOFEN	1 500,00 €	1 000,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	500,00 €	500,00 €
mélodie guitare	700,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Défibrillateur					1 000,00 €	1 000,00 €
ASGU	8 300,00 €	8 425,00 €	8 500,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €
comité des fêtes	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
société chasse " la faisane"	100,00 €	150,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
société de pêche " le brochet"	200,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
amicale des anciens combattants	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
prévention routière	90,00 €	90,00 €	100,00 €			100,00 €
amicale des pompiers	90,00 €	90,00 €	90,00 €			90,00 €
JGSN prix de la municipalité	850,00 €	850,00 €	850,00 €			
restos du cœur	200,00 €	200,00 €	200,00 €			200,00 €
ANAR	200,00 €	200,00 €	200,00 €			200,00 €
amis de la bibliothèque	230,00 €	230,00 €	230,00 €			230,00 €
amis du vieux guérimy	30,00 €	30,00 €	30,00 €			30,00 €
coopérative maternelle	212,00 €	217,00 €	222,00 €		227,00 €	227,00 €
coopérative élémentaire	371,00 €	379,00 €	387,00 €		395,00 €	395,00 €
USEP	/	/	150,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ADAPEI la ronde de feuilles	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
association présence nivernaise	/	/	50,00 €		100,00 €	100,00 €
Championnat départemental cycliste					200,00 €	200,00 €
H.O.C.				200,00 €	150,00 €	150,00 €
Fête de la ruralité					500,00 €	500,00 €
CANTONAD' Guérimy Association MELA	/	450,00 €			/	1000,00 €
TOTAL	17 873,00 €	18 261,00 €	18 659,00 €	16 750,00 €	17 122,00 €	19 072,00 €

Compte rendu de la Commission finances, du 3 avril 2012

Présents :

Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Olivier DECAUX, Jean-Pierre LEGRAND, David JOURNEAU, Patrick REGNAULT.

Absents :

André ADOUE, Monica MANZI, Stéphane MINGAT.

Au cours de cette commission, les membres ont proposé de ne pas modifier le taux des différentes taxes.

Les comptes administratifs 2011 (commune et assainissement) et les budgets 2012 (commune et assainissement) ont été examinés et seront soumis au vote lors du conseil municipal du mardi 10 avril 2012.

La commission a proposé de fixer le coût du m³ assaini à 1,40 euro (pour mémoire celui de 2011 était de 1,30 euro).

Commission Environnement Du samedi 17 mars 2012 à 10 heures

Membres présents : Huguette JUDAS, Daniel GOBET, Daniel CHALENCON, Patrick REGNAULT.

Membres excusés : André ADOUE, Jean-Pierre GATEAU.

Membre absent : David JOURNEAU.

Personne présente invitée : Isabelle THILLIER.

ORDRE DU JOUR

- 1 Containers à verres
- 2 Affouages
- 3 Fin des travaux sentier face au chemin de la Fontaine Cavalier
- 4 Opération MELA
- 5 Dépôt déchets verts
- 6 Diagnostic énergétique
- 7 Changement fenêtres mairie
- 8 Passerelle route du pré Calot
- 9 Concours de fleurissement

1 : Il a été demandé par certaines personnes de remettre en place le container à verres à sa place initiale route de Demeurs : avis favorable de la commission. Celui situé au Pont St Ours sera déplacé : la commission propose de le mettre vers l'abri bus.

2 : La vente des chênes organisée par l'ONF ayant pris du retard cette année, nous nous sommes retrouvés dans l'obligation de reprendre une délibération en conseil municipal pour attribuer aux affouagistes une autre parcelle. Le bois étant bon à couper en mars, un courrier a été adressé à tous les affouagistes pour les informer de ce changement et les aviser que les coupes de bois pourront reprendre en septembre 2012.

3 : L'ANAR ayant fait du très bon travail sur le chemin situé en face de celui de la Fontaine Cavalier, la commission propose de leur attribuer la fin du chantier qui avait été arrêté en raison du départ de l'équipe sur un autre chantier (rémunéré).

4 : L'association MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier) sollicite de la municipalité une subvention dans le cadre de l'opération « sauvegarde des amphibiens » à hauteur de 1 000 euros. La commission émet un avis favorable à l'attribution de cette somme.

5 : L'aire de dépôt des déchets verts a été déplacée en raison de la création de la piste BMX. L'aménagement du nouveau chemin étant en cours, le nouveau dépôt devrait être ouvert courant avril.

6 : L'étude du diagnostic des bâtiments communaux est toujours en cours. Les premiers résultats devraient nous être communiqués au cours de l'été 2012.

7 : Les fenêtres de la mairie ont été changées. Le personnel du secrétariat a constaté une amélioration des conditions de travail (moins de bruit et plus de chaleur). La somme prévue au budget n'ayant pas été intégralement dépensée, la commission propose de changer les 2 fenêtres de l'étage et celle du dernier bureau au rez-de-chaussée. Cette remarque nous avait d'ailleurs été faite le jour de l'audit énergétique.

8 : La commission propose de restaurer la passerelle située rue du Pré Calot. Un devis va être demandé à l'ANAR. Daniel GOBET est chargé de prendre rendez-vous avec la responsable de cette association.

9 : Aucun arrêté « sécheresse » n'étant pris à ce jour, c'est donc avec satisfaction que nous allons renouveler le concours de fleurissement. Si un nouvel arrêté préfectoral était pris, bien entendu, nous le respecterons comme l'année dernière.

10 : La municipalité (commissions environnement et culturelle) et l'Association MELA organiseront le 12 mai 2012 une sortie avec les enfants des écoles.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET COMMUNE

◆ Section de fonctionnement

Recettes :	1 362 182€94
Dépenses	1 323 266€03
Excédent de l'exercice :	38 916€91
Excédent reporté :	87 530€07
Excédent de clôture :	126 446€98

◆ Section d'investissement

Dépenses :	353 992€ 54
Recettes :	363 553 € 01
Excédent d'investissement	9 560€ 47
Déficit antérieur reporté :	75 768 €00
Déficit de clôture :	66 207€53

◆ Restes à réaliser

Recettes :	89 344 €
Dépenses	100 183€
Déficit	10 839€00

Besoin de financement pour la section d'investissement :
66 207€53 + 10 839 = 77 046€53

Vote

10 pour
2 abstentions

4) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice budgétaire 2011
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2011,
- Constatant que le compte administratif présente
 - Un excédent de fonctionnement cumulé de 126 446€98
 - Un déficit d'investissement cumulé de 66 207€53.
 - Un besoin de financement de 77 046€53

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	€
Compte 002 fonctionnement recettes	49 400€45
Compte 001 investissement dépenses	66 207€53
Compte 1068	77 046€53

Vote

11 pour
2 abstentions

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2011 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'investissement

Recettes :	46 374€05
Dépenses :	35 826€24
Excédent de l'exercice	10 547€41
Déficit reporté :	86 182€88
Déficit de clôture	75 635€47

Restes à réaliser

Recettes :	115 000 €
Dépenses	30 989 €
Excédent:	84 011€

Section d'exploitation

Recettes :	94 539€11
Dépenses :	128 632€88
Déficit de fonctionnement :	34 093€73
Excédent reporté :	53 763€21
Excédent de clôture :	19 669€48

Vote

11 pour
2 abstentions

6) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice budgétaire 2011
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2011,
- Constatant que le compte administratif présente
 - Un excédent de fonctionnement cumulé de 19 669,48 €
 - Un déficit d'investissement cumulé de 75 635€47
 - Un besoin de financement de 8 375€53

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	€
Compte 002 fonctionnement recettes	19 669,48 €
Compte 001 investissement dépenses	75 635€47
Compte 1068	8 375€53

Vote

11 pour

2 abstentions

7) COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Sous la Présidence de Madame Huguette JUDAS Maire, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs de la Commune et du service public d'assainissement.

Vote

11 pour

2 abstentions

8) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNET

Adopté à l'unanimité

9) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT D'URZY									
AMORTISSEMENT TECHNIQUE ANNEE 2012									
COMPTE	N°	DATE ACQUIS	MONTANT INITIAL	DUREE	CUMUL ANT FIN 2011	DOTATION 2012	CUMUL AMORTI FIN 2012	VAL NETTE CPT	OBJET
21311	8	01/01/1986	5 942,89	15	5 942,89	0	5 942,89	0	station d'épuration
21311	7	01/01/1986	7 317,30	15	7 317,30	0	7 317,30	0	station d'épuration

21311	2	01/01/2000	32 954,36	15	32 954,36	0	32 954,36	0	station d'épuration
21311	5	01/01/1999	161 520,95	15	129 216,77	10 768,06	139 984,83	21 536,12	équip tch station
21311	6	01/01/2001	12 503,16	15	8335,4	833,54	9 168,94	3 334,22	équip tch station
21311	10	01/01/1999	41 550,89	8	41 550,89	0	41 550,89	0	organe de recul
21311	9	01/01/2000	7 573,42	5	7 573,42	0	7 573,42	0	matériel station
21311	3	01/01/2001	301 920,32	50	72 460,80	6 038,41	78 499,21	223 421,11	station d'épuration
21311	4	01/01/1999	4 835,36	50	967,1	96,71	1 063,81	3 771,55	honoraires station
21311	31	01/01/2002	7 999,70	15	4 799,79	533,31	5 333,10	2 666,60	équip tch station
21311	34	01/01/2005	4 694,30	15	1095,35	156,48	1 251,83	3 442,47	pompe bassin ep
21311	37	01/01/2006	290,27	15	96,75	19,35	116,10	174,17	compteur station
							0,00	0	
TOTAL COMPTE			589 102,92		312 310,82	18 445,86	330 756,68	258346,24	

COMPTE	N°	DATE ACQUIS	MONTANT INITIAL	DUREE	CUMUL ANT FIN 2011	DOTATION 2012	CUMUL AMORTI FIN 2012	VAL NETTE CPT	OBJET
21532	11	01/01/1971	7 749,10	60	5 166,02	129,15	5 295,17	2 453,93	canal eaux usées
21532	12	01/01/1972	27 478,21	60	17 860,81	457,97	457,97	27 020,24	canal eaux usées
21532	13	01/01/1974	39 322,57	60	24 248,94	655,38	24 904,32	14 418,25	canal eaux usées
21532	14	01/01/1993	15 337,57	60	4 345,69	255,63	4 601,32	10 736,25	canal eaux usées
21532	15	01/01/1973	36 460,97	60	23 091,89	607,68	23 699,57	12761,4	canal eaux usées
21532	16	01/01/1975	25 043,81	60	15 026,30	417,4	15 443,70	9 600,11	canal eaux usées
21532	17	01/01/1976	37 162,28	60	21 058,61	619,37	21 677,98	15484,3	canal eaux usées
21532	18	01/01/1976	37 317,80	60	20 524,75	621,96	21 146,71	16 171,09	canal eaux usées
21532	19	01/01/1978	42 834,24	60	24 671,80	713,9	25 385,70	17448,54	canal eaux usées
21532	20	01/01/2000	190 494,95	60	46 565,42	4 233,22	50 798,64	139 696,31	canal eaux usées
21532	21	01/01/1972	11 188,23	60	11 188,23	0	11 188,23	0	canal eaux usées
21532	22	01/01/1999	28 513,23	45	4 435,41	633,63	5 069,04	23 444,19	canal eaux usées
21532	23	01/01/2000	172 893,34	60	172 893,34	0	172 893,34	0	canal eaux usées
21532	32	01/01/2006	1 430,08	15	476,7	95,34	572,04	289 234,61	canal Pont Saint ours

TOTAL DU COMPTE			673226,38	391 553,91	9 440,63	400994,54	272231,84		
21351	42	01/10/2011	235 234,46	50	0	4704,59	4704,59	230529,87	station Pont st ours
TOTAL DU COMPTE			235 234,46	0,00		4 704,59	4704,59	230529,87	
COMPTE	N°	DATE ACQUIS	MONTANT INITIAL	DUREE	CUMUL ANT FIN 2011	DOTATION 2012	CUMUL AMORTI FIN 2012	VAL NETTE CPT	OBJET
2181	38	01/01/2005	878,2	5	878,2		878,2	0	Roller Flamme
2181	39	02/01/2005	285,01	5	285,01	0	285,01	0	Poste à souder
2181	40	03/01/2005	692,48	5	692,48	0	692,48	0	détecteur de métaux
2181	41	01/01/2008	10 285,60	5	6 171,36	2 057,12	8 228,48	2 057,12	Hydrocureuse
2181	43	01/01/2010	1608,62	5	321,72	321,72	643,44	965,18	Douchette yeux
TOTAL DU COMPTE			13 749,91	8348,77		2 378,88	10727,61	3 022,30	
COMPTE	N°	DATE ACQUIS	MONTANT INITIAL	DUREE	CUMUL ANT FIN 2011	DOTATION 2012	CUMUL AMORTI FIN 2012	VAL NETTE CPT	OBJET
2182	24	01/01/1998	20223,89	8	20223,89	0	20223,89	0	tracteur landini
2182	25	01/01/1996	1143,37	5	1143,37	0	1143,37	0	véhicule ax
2182	33	01/01/2004	5000	5	5000	0	5000	0	minipelle
2182	35	01/01/2004	1350	5	1350	0	1350	0	remorque p35
2182	44	01/01/2010	7971,34	5		1594,27	1594,27	6377,07	épandeur lisier
2182	36	01/01/2004	2944,66	5	2944,66	0	2944,66	0	renault kangoo
TOTAL DU COMPTE			38633,26	30661,92		1594,27	33256,19	6 377,07	
COMPTE	N°	DATE ACQUIS	MONTANT INITIAL	DUREE	CUMUL ANT FIN 2011	DOTATION 2012	CUMUL AMORTI FIN 2012	VAL NETTE CPT	OBJET
2183	28	01/01/2001	1 207,51	5	1 207,51	0	1 207,51	0	ord+imprimante
2183	27	01/01/1995	1 322,83	5	1 322,83	0	1 322,83	0	ordinateur
2183	29	01/01/1992	457,34	5	457,34	0	457,34	0	logiciels
TOTAL DU COMPTE			2 987,68	2 987,68		0	2 987,68	0	
COMPTE	N°	DATE ACQUIS	MONTANT INITIAL	DUREE	CUMUL ANT FIN 2011	DOTATION 2012	CUMUL AMORTI FIN 2012	VAL NETTE CPT	OBJET
2188	30	01/01/1998	919,27	5	919,27	0	919,27	0	pilonneuse
2188	42	01/01/2010	8173,46	15	1089,8	544,9	1634,7	6538,76	cuve chlorure ferrique
			9092,73	2009,07		544,9	2553,97	6538,76	
TOTAL GENERAL			1 562 027,34			37 109,13			

Adopté à l'unanimité

10) °VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter en 2012 le taux des taxes directes locales et adopte le tableau ci-dessous.

Taxes	Bases d'imposition Effectives 2011	Bases Prévisionnelles 2012	Taux fixés 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 990 165	2 031 000	22.84	463 880
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 313 876	1 344 000	14.40	193 536
Taxe foncière sur propriétés non bâties	56 922	59 000	68.09	40 173
CFE	67 767	61 300	21.12	12 947
Total				710 536

Adopté à l'unanimité

11) BUDGET PRIMITIF 2012 COMMUNE

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 410 104€

Dépenses : 1 410 104€

Suffrages exprimés :

Vote pour : 11

Abstentions : 2

Section d'investissement :

Recettes : 500 638€

Dépenses : 500 638€

Suffrages exprimés :

Vote pour : 11

Contre 2

12) TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2012

Madame le Maire propose d'appliquer le tarif suivant pour l'assainissement :

- Assainissement m³ consommé : 1.40 € le m³

Suffrages exprimés :

Vote pour : 11

Abstentions : 2

13) BUDGET PRIMITIF 2012 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation :

Recettes : 131 196 €

Dépenses : 131 196 €

Suffrages exprimés :

Vote pour : 11

Abstentions : 2

Section d'investissement :

Recettes : 160 110 €

Dépenses : 160 110€

Suffrages exprimés :

Vote pour : 11

Abstentions : 2

14) MISE A DISPOSITION TERRAIN PISTE BMX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BERTRANGES A LA NIEVRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 septembre 2010, la Commune d'Urzy a transféré le dossier de la Piste BMX à la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre dans le cadre de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ». Il est donc nécessaire que la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre ait à sa disposition le terrain pour l'exercice de cette compétence et notamment pour la nouvelle piste de BMX pour la compétition.

L'aménagement de cette piste sera située sur les parcelles suivantes :

AP 161 pour une superficie totale de 24 750 m²(dont 11 400 m² mis à disposition de la C.C.B.N)

AP 152 pour une superficie totale de 100 m²(dont 100 m² mis à disposition de la C.C.B.N)

AP 190 pour une superficie totale de 3 382 m²(dont 342 m² mis à disposition de la C.C.B.N)

AP 191 pour une superficie totale de 2 183 m²(dont 158 m² mis à disposition de la C.C.B.N)

Soit une superficie totale de 12 000 m² mis à disposition de la C.C.B.N.

Madame le Maire précise que c'est l'article L5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales qui règle les conditions de mise à disposition de la Collectivité bénéficiaire des biens utilisés pour l'exercice d'une compétence.

Considérant qu'aux termes de l'article 1321-2 du code général des Collectivités Territoriales, la remise des biens a lieu à titre gratuit ;

Considérant que le bénéficiaire :

- assume l'ensemble des obligations du propriétaire, assure le renouvellement des biens mobiliers et possède tous pouvoirs de gestion,

- peut autoriser l'occupation des biens remis et en perçoit les fruits et produits. Il agit en justice au lieu et place du propriétaire
- est substitué de plein droit à la Commune dans toutes ses délibérations et dans ses actes relatifs à la compétence transférée. Les contrats relatifs à ces biens sont exécutés dans leurs conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou indemnisation pour le co-contractant. C'est la Commune qui doit informer ceux-ci de la substitution.

Considérant qu'en cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice de la compétence par la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre, la commune recouvrira l'ensemble de ses droits et obligations ;

Considérant que la mise à disposition doit être constatée par un procès verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état ;

Considérant qu'il y a lieu d'opérer la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence ;

Le Conseil Municipal après étude et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer avec Madame La Présidente de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre les procès verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la Compétence.

Suffrages exprimés :

Vote pour : 11

Contre : 2

15) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE EN DETACHEMENT

Afin de remplacer l'adjoint administratif de 1^{ère} classe en situation de détachement du 1^{er} mai 2012 jusqu'au 30 avril 2013, il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet, à raison de 35 heures par semaine pour toute cette période. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 298, indice majoré 303 de la grille de rémunération de la fonction publique territoriale à compter du 16 avril 2012, date à partir de laquelle elle travaillera en doublon avec l'agent partant en détachement.

Adopté à l'unanimité

16) DELIBERATION POUR DESIGNATION DE L'ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX RUE DE L'USINE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions tarifaires suivantes :

- SARL TABBAGH-WERNER la proposition d'honoraires s'élève à 5,8 % du montant HT de l'enveloppe des travaux pour une estimation de 239 130€03 HT

Honoraires 13 869.57€ H.T soit 16 588€ TTC

- INGENIERIE CONSEIL EN AMENAGEMENT la proposition d'honoraires s'élève à 4,9 % du montant HT de l'enveloppe des travaux pour une estimation de 240 000€ HT

Honoraires 11 760€ H.T soit 14 064€96 TTC

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retiens la proposition d'INGENIERIE CONSEIL EN AMENAGEMENT et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

17 INFORMATIONS DIVERSES

DIVERS

- Madame Manzi demande les raisons pour lesquelles les subventions attribuées aux deux comités de jumelage ont été divisées par 3. Madame Le Maire lui indique que la commission culturelle a proposé de réduire la subvention à 500€ pour chaque comité de jumelage en raison de leurs disponibilités financières au 31/12/2011. (9604€22 pour le jumelage allemand et 6179€62 pour le jumelage italien).
- Madame Judas remercie Monsieur Chalencon pour l'organisation de la magnifique exposition de dentelles aux fuseaux
- Monsieur Mingat indique que le point d'aspiration utilisé par les pompiers situé au Moulin du Vivier n'est pas accessible par les pompiers. Madame le Maire indique que des vérifications vont être faites.
- Monsieur Legrand signale une vitesse excessive rue des Grands Genêts
- Monsieur Mingat demande que le chemin partant du cimetière en direction de la maison forestière soit ouvert dans les deux sens à la circulation des automobiles.

DATES A RETENIR

- 14 avril : Critérium départemental
- 15 avril : concours de pétanque
- 13 mai : brocante ASGU

Séance levée à 21H20.